

Initiatives ministérielles

l'État Entrepreneur. Je profite de l'occasion pour inviter tous les députés à en faire la lecture.

Ce projet de loi permettra de vendre toutes les actions que le gouvernement détient dans Petro-Canada. La privatisation de Petro-Canada se fera toutefois par étapes et la première émission devrait être assez importante afin de procurer à la société le capital nécessaire pour stabiliser sa situation financière.

L'offre initiale publique créera un vaste marché pour les actions de la société tout en assurant un transfert méthodique d'une société d'État au peuple canadien. Le produit net de la future vente d'actions du gouvernement sera alors versé au Trésor.

Le gouvernement conservera une participation majoritaire dans la société pendant un certain temps et il entend continuer à gérer les actions qu'il lui reste comme une forme d'investissement et réduire son contrôle de la société au fil des ans. Le gouvernement négociera avec les actionnaires de la société une entente qui viendra confirmer nos intentions sur le plan de la gestion des actions qui nous resteront.

En raison du succès remporté par la participation des employés à l'actif de la société lors de privatisations antérieures, le conseil d'administration de Petro-Canada élaborera un régime d'actionnariat pour les employés, qui sera inclus dans l'offre initiale.

• (1550)

Aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions qui auront été émises. En ce qui concerne les étrangers, leur participation cumulative ne pourra dépasser 25 p. 100 des actions publiques. En limitant ainsi la participation cumulative étrangère, Petro-Canada aura accès à une immense source de capitaux tout en nous assurant qu'elle demeurera entre les mains des Canadiens et sous leur contrôle.

L'article 9 du projet de loi oblige Petro-Canada à maintenir son siège social dans la ville de Calgary. Des dispositions exigent également que la société continue d'offrir des services dans les deux langues officielles.

Le processus de vente d'actions sera le même que celui utilisé dans le cas d'Air Canada en raison des succès que ce dernier a remportés. Ainsi, Petro-Canada assumera la gestion de l'offre publique initiale d'actions. Le prix des actions ne pourra être fixé qu'une fois que le prospectus des organismes de réglementation aura été reçu. Ce prix, basé sur les conditions du marché qui prévaudront à ce

moment-là, sera déterminé après discussions entre les souscripteurs et le conseil d'administration.

Je dois dire que nous avons offert à nos deux critiques de l'opposition de tenir une séance d'information complète. Aucun des deux n'a communiqué avec nous pour décider du moment où cette séance aura lieu, mais je suis certain que nous aurons de leurs nouvelles plus tard aujourd'hui. Je tiens à leur assurer que l'offre tient toujours et que nous serions heureux de tenir cette séance au moment qui leur conviendra.

[Français]

Monsieur le Président, la privatisation de Petro-Canada aidera à renforcer les assises de la société en lui assurant les fonds lui permettant de continuer à mettre en valeur nos ressources énergétiques. C'est le genre de bon sens venant de la part du gouvernement qui sied aux Canadiens. Cela ne peut que par ailleurs desservir Petro-Canada sur le plan économique. Ce projet de loi fera en sorte que les Canadiens soient propriétaires de la société et en assurent le contrôle. Il offrira à chacun d'entre eux la possibilité de participer directement à cette entreprise nationale d'envergure.

[Traduction]

Je pense avoir été très explicite: si nous voulons que Petro-Canada perpétue son engagement face aux Canadiens, il faut lui assurer de nouvelles sources de fonds. Ces fonds peuvent provenir d'investisseurs, par la privatisation, ou des contribuables canadiens. Nous avons choisi la privatisation.

Alors que Petro-Canada est issue d'une idéologie et d'un opportunisme politique, sa privatisation est un geste de gros bon sens. Je présente donc ce projet de loi devant la Chambre et je lui en recommande l'adoption.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat de deuxième lecture du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada. Avant d'entrer dans le vif du sujet, la privatisation, je voudrais faire quelques remarques préliminaires.

Je fais remarquer, en premier lieu, qu'il me semble, à moi et à plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement a mis ces derniers jours une hâte indécente à mettre de l'avant son projet de privatisation de Petro-Canada. Il l'a présenté à la Chambre la semaine dernière et c'est à croire qu'il y a urgence nationale ou quelque chose du genre, car seulement